

## **COPROPRIETE HOTEL VILLENEUVE D'ANSOUIS**

9 rue du 4 Septembre – 13100 – Aix-en-Provence

### **ATTESTATION**

Je soussigné Paul MIMRAN, Syndic de la Copropriété HOTEL VILLENEUVE D'ANSOUIS, atteste par la présente que, après appel d'offres, la Société ASTRAGALE a été retenue pour procéder à la restauration des façades sur cour et jardin.

Je précise que l'immeuble dont s'agit est classé Monument Historique dans sa totalité suivant arrêté ministériel de classement en date du 5 Décembre 1984.

Je précise en outre que ces travaux ont été supervisés en qualité de maître d'œuvre par Monsieur François BOTTON, Architecte en Chef des Monuments Historiques, et sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), et l'Atelier du Patrimoine de la Ville d'AIX EN PROVENCE.

A notre satisfaction générale, les travaux effectués par la Société ASTRAGALE sont d'une qualité exceptionnelle, tant sur le plan technique qu'esthétique.

En effet, les façades, trop longtemps délaissées, ont été admirablement restaurées dans les règles de l'art, notamment grâce à la technique employée concernant le confortement de l'immeuble par le chaînage des linteaux, les enduits, ainsi que dans le façonnage de la pierre.

Il est évident que le résultat obtenu est la conséquence d'une part de la direction de chantier rigoureuse assurée par Monsieur Stephan INFANTINO, Chef d'Entreprise, et d'autre part de la qualité de l'équipe sélectionnée par ce dernier.

Enfin, il est important de préciser qu'en dépit de l'importance des travaux effectués, la quiétude des occupants de l'immeuble a été préservée tant pour les nuisances sonores que pour la propreté du chantier.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 26 Mars 2012

**Paul S. MIMRAN**

*Syndic*

Hôtel Villeneuve d'Ansois  
9, Rue du 4 Septembre  
13100 AIX EN PROVENCE